

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 novembre 2013

DCM N° 13-11-28-4

**Objet : Construction de l'AGORA, Médiathèque Centre Social à la Patrotte :
approbation de l'APD.**

Rapporteur: M. SCUDERI

Par délibération en date du 05 juillet 2012, le Conseil Municipal a décidé du principe de la construction d'une Médiathèque-Centre social dans le quartier de la Patrotte, dénommée depuis « l'AGORA », et de lancer un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse en vue de sa réalisation.

Le jury, réuni le 12 mars 2013, a émis un avis circonstancié quant au choix de l'équipe appelée à assurer la maîtrise d'œuvre sur la base des critères de choix définis dans les avis de presse et le règlement de concours. Après proposition du jury, le Conseil Municipal, en date du 28 mars 2013, a choisi à l'unanimité :

- **le cabinet d'architecture ROPA ARCHITECTURE à Montreuil.**

Il est précisé que l'équipe dont ROPA ARCHITECTURE est mandataire comprend :

- Bernard ROPA (Montreuil) : architecte
- BETOM (Paris) : bureau d'études structures, bureau énergie fluides, économiste)
- CAP TERRE (Versailles) : bureau d'études HQE
- LAMOUREUX (Paris) : acousticien.

Le phasage opérationnel prévisionnel a prévu le début des travaux août 2014 et la livraison au premier trimestre 2016.

L'équipe ROPA, accompagnée par les services municipaux, a élaboré le projet jusqu'à la phase APD qui a été conclue en octobre 2013.

Conformément au programme, dans le respect des normes PMR et l'objectif d'une certification HQE, le bâtiment sera, en R+2, d'une superficie utile de 1697 m² (soit 2617 m²

SHON). Il comprendra :

- sept univers organisés selon les critères d'accueils sociaux et culturels

L'AGORA (Patrotte) Tableau de répartition des surfaces en m²	Surfaces Centre Social	Surfaces Médiathèque	Surface Projet APD
UNIVERS 1 - ACCUEILLIR, RESTITUER, CREER	225,75	268,75	494,50
UNIVERS 2 - ACCUEILLIR L'ENFANCE	187,50	111,50	299,00
UNIVERS 3 - ECHANGER, JOUER	244,00	177,00	421,00
UNIVERS 4 - ECHANGER EN FACE A FACE, ETRE AU CALME	30,00	135,00	165,00
UNIVERS 5 - CUISINER, DEJEUNER, GOÛTER	110,50	31,50	142,00
UNIVERS 6 - GERER, ADMINISTRER	112,25	112,25	224,50
UNIVERS 7 - LOGISTIQUE	39,75	21,25	61,00

- dont une salle de diffusion (univers 1) dotée de gradins rétractables, d'environ 120 places en configuration spectacle ;
- un jardin pédagogique.

L'enveloppe financière à cette phase reste de 6.248 327, 76 € HT pour la construction. Des subventions sont attendues à hauteur d'au moins 2 M€, de la part de l'Etat, de collectivités territoriales et organismes publics, notamment la DRAC Lorraine, la CAF, l'ADEME et l'ANRU. Pour ce projet innovant, des démarches sont également entreprises auprès de différentes fondations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la phase APD de l'opération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée et ses décrets d'application, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

VU la délibération en date du 24 février 2011 décidant le lancement d'une consultation de programmation d'une médiathèque à La Patrotte,

VU la délibération en date du 05 juillet 2012 décidant la construction d'une Médiathèque Centre Social à La Patrotte,

VU la délibération du 20 décembre 2012 approuvant le Budget Primitif 2013,

VU l'inscription au programme d'investissement de l'opération intitulée : construction d'une Médiathèque –Centre Social,

VU le Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 70 et 74,

VU le budget réservé à ce projet et établi à 10.000.000 Euros TTC,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ADOPTER** la phase d'APD (Avant-Projet Détaillé) de l'opération de construction de l'AGORA- Médiathèque Centre Social
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce et document contractuels se rapportant à cette opération

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et concours auxquels la Ville de Metz peut prétendre, notamment auprès de l'Etat et de la CAF.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

L'Adjoint Délégué,

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Bibliothèques-Médiathèques
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ